

COMMUNE

de

GAILLARD

Code Postal : 74240

...

O B J E T

1- Commande publique  
1-1 Marchés publics

N° 22.92

Signature d'une proposition  
commerciale pour la gestion des  
déclarations préalables à  
l'activité des meublés de  
tourisme et des chambres  
d'hôtes de Nouveaux territoires

EXTRAIT du REGISTRE

des DECISIONS du MAIRE

...

Le Maire de la Commune de GAILLARD,

VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la commande publique, et en particulier ses articles L2123-1 et R2123-1° ;

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2021-213 du 13 septembre 2021 alinéa 4 donnant délégation au Maire de prendre, dans la limite de 500 000 euros HT pour les marchés de travaux et 214 000 euros HT pour les marchés de fourniture et de services, toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU la nécessité de pérenniser les équipements d'énergie de haute qualité alimentant le système critique de la Mairie de Gaillard ;

VU le budget 2022 ;

VU les crédits prévus au budget 2022 ;

VU l'engagement en fonctionnement n° IN22-00046 ;

**CONSIDERANT** la proposition commerciale émanant de Nouveaux Territoires pour la mise en place d'une plateforme de la gestion des déclarations préalables à l'activité des meublés de tourisme et des chambres d'hôtes sur la ville de Gaillard.

### D E C I D E

**ARTICLE 1** – D'ACCEPTER la proposition commerciale de Nouveaux Territoires.

**ARTICLE 2** – DIT que le montant annuel de cette prestation s'élève à la somme de 5 400 € TTC pour la mise en œuvre et de 1 080 € TTC pour l'abonnement annuel à la formule utilisée.

**ARTICLE 3** - DIT que les crédits sont prévus à cet effet.

**ARTICLE 4** – Le Maire et le comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Décision devenue exécutoire compte tenu :  
de sa réception en Sous-Préfecture le :

de sa mise en ligne le :  
de sa notification le :

FAIT à Gaillard, le 25 juillet 2022



Le Maire,

Jean-Paul BOSLAND